

Mais nous pouvons prendre, lorsque nous regardons bien en face les problèmes, des bonnes idées dans tous les autres pays ou dans toutes les autres doctrines politiques. Nous pouvons prendre une idée ou une structure qui s'est avérée excellente pour le bien commun d'un pays sans pour cela épouser les doctrines ou la théorie politique du gouvernement de la Suède, puisqu'on a parlé de celui-ci cet après-midi, si réellement c'est un gouvernement socialiste.

Eh bien, il existe un tribunal des sages qui, là-bas, s'appelle la Commission du marché du travail. Eh bien, c'est un organisme qui a été créé depuis 1937 entre une confédération nationale du patronat et une confédération nationale des syndicats.

Et j'en viens à ce point pour dire, comme je le signalais tout à l'heure, que, aussi dans ce conflit, les syndicats portent leurs responsabilités, et ainsi que les employeurs, le patronat, au Canada. Actuellement, dans le conflit, nous faisons face à huit compagnies de chemins de fer; d'un autre côté nous voyons 16 ou 18 syndicats formés en 4 groupes de syndicats. Alors, comment pouvons-nous arriver à des solutions lorsqu'il y a tellement de divisions? Eh bien, je crois que la Suède donne l'exemple à de nombreux pays, même au Canada. Le patronat, les employeurs se sont réunis dans une confédération nationale, et les syndicats ont oublié leurs aspérités, leurs particularités peut-être locales ou régionales, pour se grouper dans les problèmes supérieurs, dans une confédération nationale des syndicats.

• (7.20 p.m.)

Et les deux organismes des deux confédérations se sont rencontrés, et ont établi une convention de base qui leur permet, depuis 1937, de régler les conflits du travail. Et c'est ainsi que depuis 1937 il n'a existé aucune grève dans le pays de la Suède. Que le gouvernement de ce pays-là soit communiste, socialiste ou capitaliste, nous avons là une idée merveilleuse qui a été réalisée, et j'apprécierais beaucoup que le gouvernement et surtout les parties patronales et les syndicats, au lieu de se faire tant de rivalité, au lieu d'agir de façon tellement individualiste, cherchent à grouper leurs intérêts. Nous aurions les deux plans d'intérêt, capital et travail, se rencontrant sur un plan national et établissant des normes dans une convention comme la chose s'est produite en Suède.

On pourrait songer ici à rénover, par exemple, au Canada, s'il en prenait trop de temps pour la bonne foi du syndicat, du patronat canadien, de réaliser cet organisme, le Conseil national des relations ouvrières et lui faire jouer un rôle similaire.

[M. Allard.]

Il est de toute nécessité que soient établies en permanence, entre le patronat et le salariat canadien, des structures qui leur permettent d'atteindre leur but, de favoriser un meilleur équilibre social et économique, et de contribuer à la réalisation du bien commun. Et dans cette quatrième réforme que je suggère, monsieur l'Orateur, je verrais d'un très bon œil le gouvernement, à son tour, collaborer avec les provinces et constituer un organisme d'experts qui analyseraient les conflits éventuels, ceux qui apparaissent à l'horizon et qui renseigneraient ensuite la population.

Ah! combien c'est une lacune dans le Canada que nous n'ayons pas d'organismes objectifs qui seraient sustentés, encouragés financièrement par le gouvernement, qui seraient composés de professeurs d'universités, d'experts en économique, d'actuaux et d'experts en relations industrielles et dans les domaines fiscaux, soit un groupement de peut-être 12 personnes, qui travailleraient en collaboration avec les provinces du moment qu'un conflit pointerait à l'horizon. Ces experts se pencheraient sur la question, étudieraient rapidement les causes, les malaises, suggéreraient les remèdes et ensuite verraient, comme organisme, à en faire la publicité dans tout le pays par le truchement de la télévision, de la radio et des journaux. J'ai causé dans un autobus, j'allais dire dans un train, mais il n'y en a pas pour quelques heures encore, et sur la rue ici, à Ottawa, et ailleurs, et j'ai demandé à plusieurs à brûle-pourpoint: Que pensez-vous, monsieur ou madame, de la grève des chemins de fer au Canada, quelle est votre suggestion? Les uns n'ont pas d'opinion ou ils expriment une opinion excessivement superficielle. Eh bien, la valeur d'un tel organisme, nous ne l'avons pas.

Ah! je sais bien que certains députés vont dire qu'il y a le Conseil économique du Canada; d'autres diront qu'il y a le Conseil d'orientation économique du Québec, et dans la province d'Ontario il y a un autre organisme dans le même genre. Mais c'est justement-là qu'est la lacune. Nous avons au gouvernement central un Conseil d'orientation économique qui travaille séparément et souvent dans une optique complètement différente des conseils d'orientation économique des provinces. Ce n'est pas ça qu'il nous faut. Il nous faut l'heureuse collaboration d'un organisme avec celle des provinces, justement afin de prévoir ces conflits.

Comme deuxième point de mes remarques: je voulais aborder le deuxième but de ce projet de loi, qui est l'augmentation de salaire:

Le contrat intérimaire, comme le mentionne l'article 6, stipule 8 p. 100 par année, pendant deux ans. Soit 16 p. 100.